



Pour diffusion immédiate

***Formation des bénévoles œuvrant au sein des
conseils d'administration d'organismes sans but lucratif***

Trois-Rivières, vendredi le 13 février 2004 – On retrouve en Mauricie plusieurs organismes sans but lucratif gérés par un conseil d'administration composé de bénévoles provenant des différents milieux de la société. Malheureusement, la grande majorité des administrateurs de ces conseils d'administration connaissent de façon partielle leurs responsabilités morales et légales envers ces organismes.

Nous croyons qu'il y a là un manque important de formation de bénévoles qui peut se traduire par de mauvaises expériences de bénévolat pour ceux-ci et par des performances modérées pour les organismes. Cette situation pourrait priver la société canadienne d'un apport important.

C'est pourquoi, le Conseil régional de l'environnement Mauricie est heureux d'inviter tous les bénévoles œuvrant au sein de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif de la région Mauricie à venir assister **gratuitement** aux **deux formations** offertes dans le but d'améliorer leurs connaissances concernant les pouvoirs, rôles et responsabilités des administrateurs ainsi que leurs connaissances concernant l'analyse de leur situation et l'identification de bons moyens pour faire connaître leur organisme.

Nous sommes convaincus que ces formations permettront aux organismes de tirer un plus grand profit de l'apport des bénévoles. Nous croyons aussi que faciliter le rôle des bénévoles incitera la population à participer davantage à ces organismes.

Ces ateliers sont réalisés grâce au soutien financier de l'Initiative canadienne sur le bénévolat en collaboration avec le Réseau québécois de l'action bénévole.

Description des ateliers offerts

Pouvoirs, rôles et responsabilités des administrateurs (26 février 2004.)

En lien avec les dispositions du Code civil du Québec et la Loi sur les compagnies : Le statut juridique de la corporation à but non lucratif - Les pouvoirs du conseil

d'administration, des dirigeants et des membres - Les rôles et les fonctions impartis à chacune de ces instances - La responsabilité pénale et civile - La prévention et les assurances. Durée : 3 heures.

Bien s'outiller pour communiquer (11 mars 2004)

Les organismes à but non lucratif évoluent dans le domaine public. À cet effet, ils ont un message à transmettre et des services à offrir à la population. Apprenez à analyser adéquatement votre situation et à identifier les bons moyens pour vous faire connaître. Familiarisez-vous avec les normes régissant : Les communiqués - Les photos avec bas de vignette - L'affiche - Le dépliant - Le kiosque d'information - La conférence de presse - Le site Web. Durée : 3 heures.

Inscription, dates et lieu des ateliers

Les ateliers auront lieu le 26 février et le 11 mars 2004 de 19 h à 21 h à la Maison de la région au 3450, boul. Royal, 2e étage à Trois-Rivières. Pour assister à l'un ou l'autre des ateliers, confirmez votre présence au CRE Mauricie soit par téléphone (819) 694-1748, par télécopieur au (819) 694-1748 ou par courriel : cremauricie@crd-mauricie.qc.ca. Veuillez prendre note que pour des raisons de logistique, le nombre de participants qui pourront assister aux formations est limité. **Faites vite!**

30-

Source :
Patrick Simard
Directeur
Tél. : 819-694-1748